

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2010**

**Séance du 25 juin 2010**

CG 10/4<sup>ème</sup>/I-02

**CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

—  
J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée, le Compte Administratif du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour 2009, approuvé par la commission de surveillance, et faisant apparaître un excédent de 268 088,58 €.

Cet excédent global de clôture se décompose ainsi qu'il suit :

**A - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes .....	86 908,06 €
Excédent 2008 .....	121 023,47 €
Dépenses .....	43 403,66 €
<b>Excédent .....</b>	<b>164 527,87 €</b>

**B - SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes .....	1 503 673,83 €
Excédents antérieurs reportés.....	48 458,72 €
Dépenses .....	1 448 571,84 €
<b>Excédent .....</b>	<b>103 560,71 €</b>

L'excédent d'investissement de **164 527,87 €** est repris intégralement dans le projet de décision modificative n° 1 de 2010, qui vous est soumis dans un autre rapport.

L'excédent de fonctionnement de **103 560,71 €** sera repris comme suit :

- 88 560,71 € dans le budget prévisionnel 2011, en atténuation des dépenses d'exploitation;
- 15 000,00 € dans le projet de décision modificative n° 1 de 2010.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le Compte Administratif 2009 du Centre Départemental de l' Enfance et de la Famille, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article 43 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Départementale,

Vu l'avis de la commission de surveillance,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

*hors de la présence de Monsieur le Président du Conseil Général*

- Approuve le compte administratif 2009 du Centre départemental de l'enfance et de la famille, lequel fait apparaître un excédent de 268 088,58 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,